

Mise en ligne : 21 janvier 2024.
Dernière modification : 24 janvier 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ COLONIALE DE PLANTATIONS ET CULTURES À MADAGASCAR



[Coll. Jacques Bobée](#)

SOCIÉTÉ COLONIALE
DE
PLANTATIONS & CULTURES À MADAGASCAR
Société anonyme au capital de 300.000 francs
divisé en 3.000 actions de 100 francs chacune

ACTION ABONNEMENT
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.
SEINE

Société définitivement constituée par les délibérations des assemblées générales constitutives des 24 janvier et 2 février déposées et publiées conformément à la loi

Siège social à Paris
ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE
Un administrateur : Émile Teissère
Un administrateur : Raoul Bonnal
Charles Skipper & East, 3, rue St-Georges, Paris

Jean-Thomas-Raoul BONNAL, président

Né à Toulouse, le 27 février 1847.
Fils d'Antonin Bonnal et Marie Henriette Alexandrine Leroy-Bridy.
Marié à Élisabeth Caroline Steinæcker. Dont :
— Daniel (Paris, 10 avril 1888-Maroc, 6 mai 1922 : mpf). Chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume.
— une fille, S.

Capitaine d'infanterie coloniale.
Administrateur de 3^e classe des affaires indigènes en Cochinchine (jan. 1876).
Résident de France à Sontay, Haïphong, Hanoï.
Résident supérieur du Tonkin p.i. 1886-1887 et 1890 (mai-nov.). Rapatrié sanitaire.
Trésorier-payeur en Nouvelle-Calédonie (1892), en Guadeloupe (1894), à Marseille (1898).
Directeur de l'*Indo-Chine Française* à Hanoï (janvier 1900).
Concessionnaire de 397 ha, à Lac-hanh, Quang-cu et Quinh-Luu, canton de Quinh-luu, huyèn de Phong-hoa, province de Ninh-binh (déc. 1900).
Officier de la Légion d'honneur du 27 oct. 1889 (min. commerce et colonies) : résident de 1^{re} classe au Tonkin.
Décédé à Clichy, le 27 juillet 1929.

Convocations d'assemblées
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 janvier 1914)

Société Coloniale de Plantations et Cultures à Madagascar, assemblée constitutive le 2 février, 10 heures, rue Cambon, 49.

SOCIÉTÉ COLONIALE DE PLANTATIONS ET CULTURES À MADAGASCAR
(BALO, 16, février 1914)

Sous la forme anonyme et la législation française.
Siège à Paris, 7, rue de Mogador.
Ayant pour objet toutes opérations commerciales, financières, industrielles, agricoles, minières et forestières dans l'île de Madagascar et îles voisines.
Durée : 50 ans.
Capital : 300.000 fr. divisé en 3,000 actions de 100 fr., dont 2.000 à émettre contre numéraire, payable un quart à la souscription et le solde sur appels du conseil

d'administration. Il n'a pas encore été dressé de bilan. Les fondateurs ont reçu en rémunération de leurs apports, 1.000 actions entièrement libérées et la somme de 50.000 fr. en espèces. Les administrateurs ont droit, sauf partage entre eux, à des jetons de présence fixes par l'assemblée générale et à 10 p. 100 des bénéfices partageables après la constitution de la réserve légale et le paiement de l'intérêt à 5 p. 100 du capital social.

MM. Bernand et Teissère, fondateurs, ont apporté à la société diverses propriétés et droits d'occupation de terrain, en l'île de Nossi-Bé, avec les plantations, constructions et aménagements qui y sont faits.

Les assemblées générales ordinaires sont convoquées par avis inséré 16 jours à l'avance par un journal d'annonces légales du siège social ; les assemblées extraordinaires de la même manière, mais l'avis est publié 10 jours à l'avance ou dans le délai fixé par l'article 31 de la loi du 24 février 1867.

Le président du conseil d'administration,
R. BONNAL,
11, avenue Gambetta, Clichy.

Publications relatives aux émissions et introductions
(Cote de la Bourse et de la banque, 9 mars 1914)

Société coloniale de plantations et cultures à Madagascar (Sté au capital de 300.000 fr., divisé en 3 000 actions de 100 fr. dont 1.000 d'apport, numéros 1 à 1.000, ayant son siège social à Paris, 7, rue de Mogador). — Notice sur la constitution : M. R. Bonnal, président du conseil d'administration de la Sté coloniale des plantations et cultures à Madagascar, demeurant à Clichy, 11, avenue Gambetta, a, pour se conformer à la loi du 30 janvier 1907, fait insérer au *Bulletin des annonces légales obligatoires* du 16 février 1914, une notice sur la constitution de ladite société formée pour une durée de 50 ans, à dater du 12 janvier 1913, et ayant pour objet toutes opérations commerciales, financières, industrielles, agricoles, minières et forestières dans l'île de Madagascar et dans les îles voisines.

Cette notice mentionne que MM. Bernand et Teissère, fondateurs de la société, ont fait apport de diverses propriétés et droits d'occupation de terrain dans l'île de Nossi-Bé avec les constructions, plantations et aménagements qui y sont faits. Ils ont reçu en échange 1.000 actions de 100 fr., n° 1 à 1.000 et 50.000 fr. en espèces.

La notice indique ensuite que les assemblées générales ordinaires sont convoquées par un avis inséré 16 jours à l'avance dans un journal d'annonces légales du siège social.

La Société étant de constitution récente, il n'a pas encore été publié de bilan.

Les statuts de la Société coloniale de plantations et de cultures à Madagascar, déposés chez M^e Fay, notaire à Brunoy, ont été publiés dans la *Chronique industrielle* du 12 février 1914.

Ils font savoir notamment (art. 47) que la répartition des bénéfices s'effectue de la manière suivante : 1° 5 % pour la réserve légale ; 2° un premier dividende de 5 % aux actions. Sur le surplus, 10 % au conseil et le solde aux actionnaires.

Le conseil d'administration comprend de 3 à 5 membres. Actuellement il est composé de MM. Raoul Bonnal, président, Jean Bernand, Émile Teissère et Léon Rousset. (N. D. L. R.).

Les actions de la Sté Coloniale de Plantations et de Cultures à Madagascar seront mentionnées à partir d'aujourd'hui 9 mars 1914, dans nos tableaux des valeurs se négociant en banque au comptant.

EXPLOITATIONS COLONIALES

Société coloniale de plantations et cultures à Madagascar
(*La Journée industrielle*, 15 septembre 1927)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 20 août, a décidé le changement de la dénomination de cette société qui sera désormais France-Madagascar. En outre, le siège social a été fixé à Paris, 68, rue Condorcet.

MM. Alexandre Bernand, 2 bis, boulevard Étienne-Bernand, à Villefranche-sur-Saône (Rhône) ; André Velay, 31, rue Ferrandière, à Lyon (Rhône), et Ferdinand Joannot, 26, rue de l'Arbre-Sec, à Lyon, ont été nommés administrateurs.

(*La Journée industrielle*, 24 février 1928)

France-Madagascar (Ancienne Société Coloniale de Plantations et de Cultures à Madagascar). — Siège transféré du 68, rue Condorcet, au 14, rue de la Pépinière, à Paris.

(*La Journée industrielle*, 14 avril 1929)

Société anonyme France-Madagascar. — Un récent jugement vient de prononcer la clôture des opérations de faillite de cette société au capital de 300.000 fr., dont le siège était à Paris, 8, rue Drouot, pour cause d'insuffisance d'actif.
